



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Perrine FLIPO  
Mél : perrine.flipo@cg60.fr  
Tél. : 03.44.10.41.71  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil départemental  
à  
Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **26 MAI 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
de ROBERVAL

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 15 janvier 2015, reçue le 16 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de ROBERVAL, en vous adressant les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

### Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### 1) ROUTES DEPARTEMENTALES :

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 100 et 100E.

##### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.2 Classement des RD :*

La RD 100 est classée route de 3<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

La RD 100E est classée route de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.3 Comptages de trafic :*

En 2014, les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière de 1.888 véhicules pour la RD 100 (PR 26.000) dont 10,0 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

##### *1.4 Plan d'alignement :*

Le plan d'alignement sur la RD 100 institué par arrêté préfectoral en date du 15 février 1866 est toujours applicable et opposable aux tiers.

#### *1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :*

Un accident est survenu sur la RD 100 provoquant un blessé hospitalisé.

#### *1.6 Projet routier inscrit au PDMD*

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de ROBERVAL.

#### 2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

#### *2.1 Ligne régulière :*

- n°10 (SENLIS/VERBERIE).

#### *2.2 Lignes scolaires :*

- à destination des collèges d'Aramont de VERBERIE et René Cassin de BRENOUILLE

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr).

#### *2.3 Abri-voyageur :*

Le Département a installé 1 abri-voyageur dans la commune de ROBERVAL.

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

#### *3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :*

Le Département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de ROBERVAL est traversé par le GR 12 / E3 inscrit au plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil départemental de l'Oise du 18 janvier 1990.

Un extrait de ce GR est joint au présent courrier.

#### *3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :*

Le Conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur [l'opendata.oise.fr](http://l'opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

## **II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

#### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de ROBERVAL est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Vallon de ROBERVAL et NOËL-SAINT-MARTIN » (VMU44) et le GENS d'intérêt local « Massif Forestier d'Halatte » (GENS09).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention

d'ouverture au public et de gestion des milieux naturels dans les forêts domaniales de l'Oise entre le Conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêts.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS). Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le Département et la commune de ROBERVAL n'est pas concernée.

## 2) LA RESSOURCE EN EAU :

### 2.1 Eau potable :

L'alimentation en eau de la commune de ROBERVAL provient du captage du syndicat des eaux de PONTPOINT.

### 2.2 Assainissement :

La commune de ROBERVAL dispose d'un système d'assainissement non collectif.

### 2.3 Rivière :

La commune de ROBERVAL n'est membre d'aucun syndicat de rivière. Avec la prochaine mise en place de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) de la loi Métropole, la compétence officielle « milieux aquatiques » sera transférée à l'échelon communautaire qui pourra intégrer un syndicat.

Le territoire communal est parcouru par un réseau hydrographique représenté par le ru de Rouanne, le ru Roberval, le ru Carriouse, le ru Fosse et le ru Moulin Joncquoy.

Le territoire de la commune est englobé dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Oise-Aronde animé par le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA).

## 3) LES DECHETS

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune de ROBERVAL les éléments d'information suivants :

### 1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

Il est donc important que la commune de ROBERVAL tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

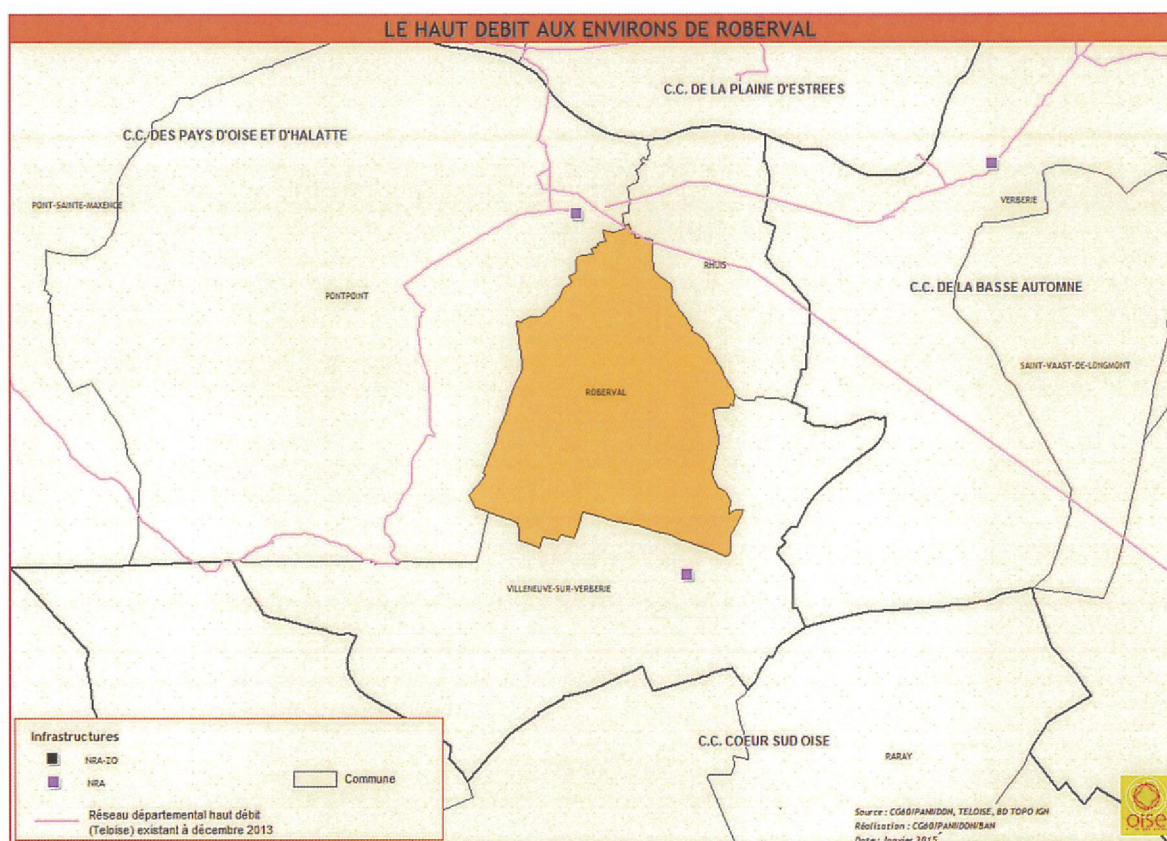
#### 2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

ROBERVAL est mal desservi par l'ADSL puisque les sous-répartiteurs NRA de raccordement les plus proches sont situés dans les communes de VERBERIE, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE et PONTPONT. Ainsi, les habitations sur ROBERVAL ne peuvent prétendre, pour la majorité des lignes, à des abonnements « triple-play » (internet, téléphone, télévision).

#### 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, de plus 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune de ROBERVAL et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (RHUIS, VERBERIE, PONTPONT). La carte ci-dessous donne une représentation graphique du tracé de ce réseau autour de ROBERVAL.



#### 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été approuvé, le Conseil départemental initie, dès aujourd'hui, le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet, échelonné sur 10 ans, a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) par rapport aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de ROBERVAL est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier à ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune de ROBERVAL pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que, d'ores et déjà, la commune de ROBERVAL intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**

#### 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

#### SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens ;
  - NRA ;
  - Chambres ;
  - Fourreaux ;
  - Poteaux ;
  - Locaux techniques, répartiteurs ;
  - Antennes ;
  - Pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation des sols par la commune.

- Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être ;
- Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants ;
- Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil départemental de l'Oise) ;
- Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49 précité, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article.

#### **IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE**

Le Conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de ROBERVAL et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un équipement.

## V. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans l'Oise, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

### 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, EPCI auquel appartient la commune de ROBERVAL, le PDH préconise la production annuelle de 155 à 180 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

### 3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

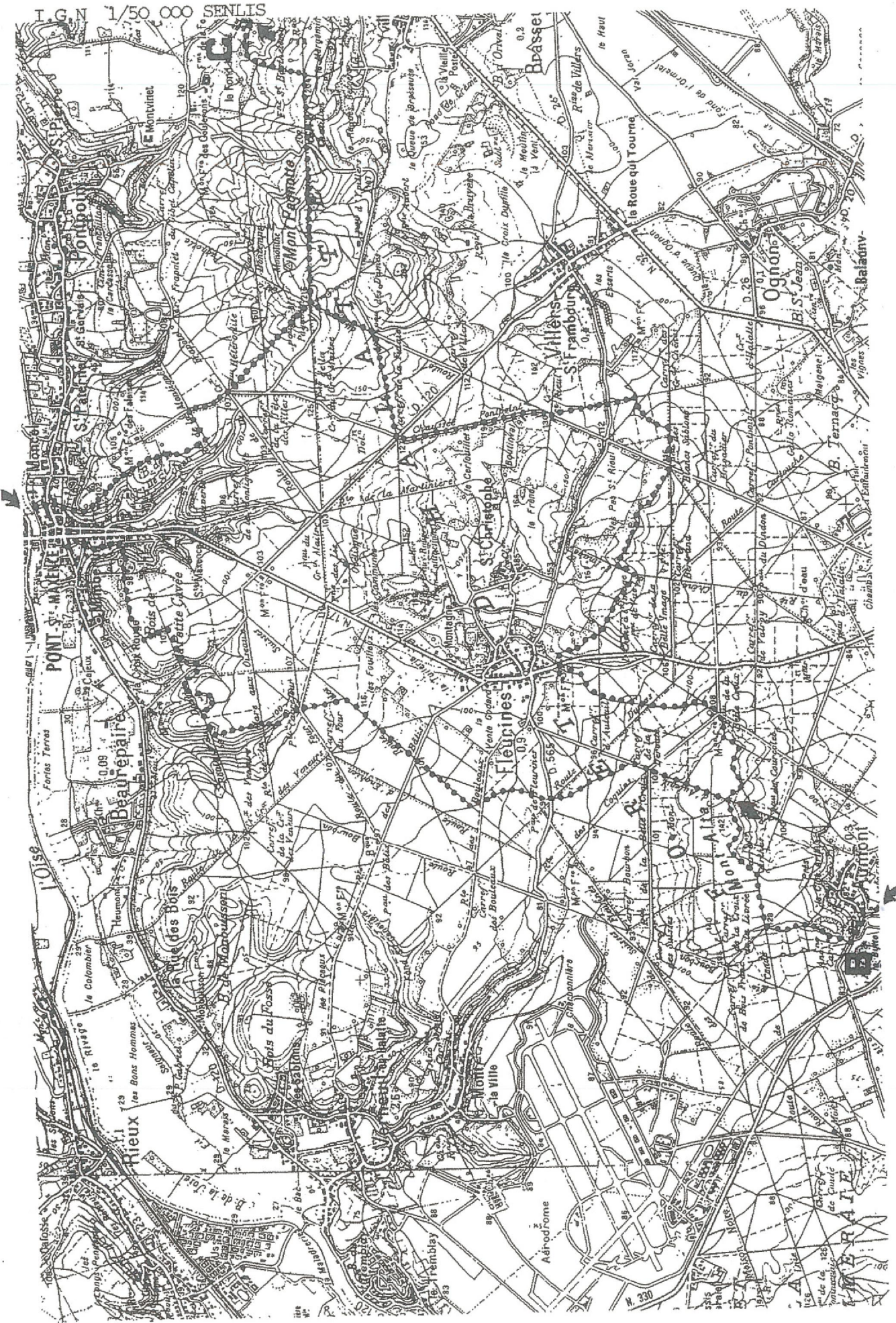
Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental  
et par délégation  
le conseiller spécial auprès du Président



Pierre MONZANI  
Préfet









VMU44

Vallon de Roberval et Noël-Saint-Martin



ID

**Surface :** 518**Altitude :** 40 - 120 m**Entité paysagère :**

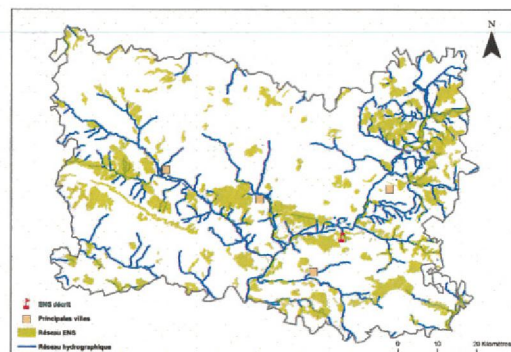
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

PONT-SAINTE-MAXENCE.

**Commune(s) concernée(s) :**

PONTPOINT, RHUIS, ROBERVAL, VERBERIE, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200566, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 42, ZNIEFF I n°220013832.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

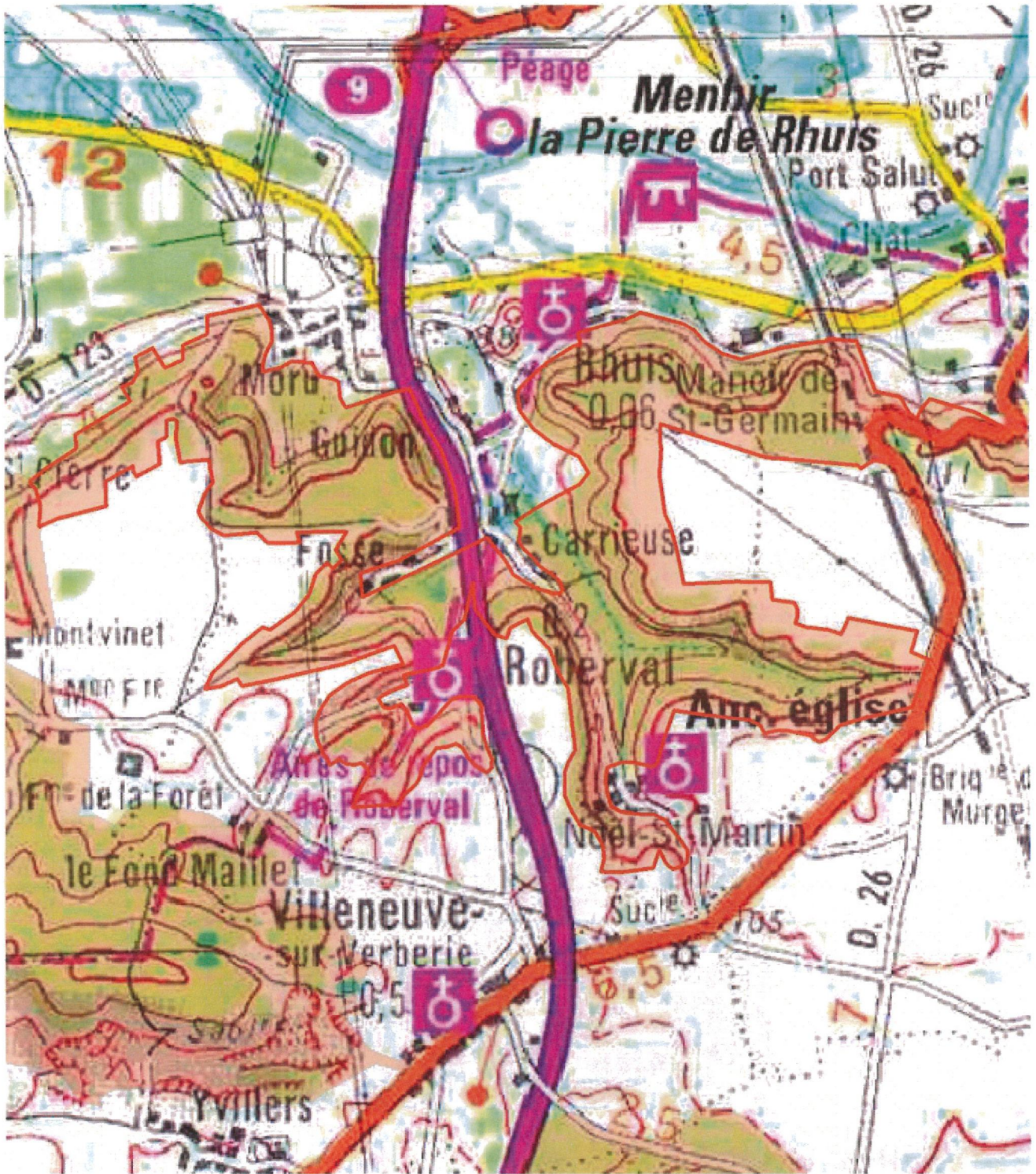
### Vocation proposée

Valorisation du patrimoine naturel et création de sentiers de randonnées.

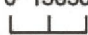


### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Les vallons sont situés sur le flanc gauche de la vallée de l'Oise, à l'embouchure de la vallée de l'Automne. L'encaissement important, les nombreuses digitations génèrent des conditions écologiques diversifiées à l'origine d'une richesse biologique importante du site.



 Délimitation de l'ENS

0 150300 m  




## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles

#### Espèces végétales remarquables

l'exceptionnelle Anémone sylvestre (*Anemone sylvestris*\*), dont c'est l'une des dernières localités de Picardie ; le Fumana couché (*Fumana procumbens*\*) ; le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*\*), d'affinités subméditerranéennes, ici en limite nord d'aire de répartition, comme le Fumana ; l'exceptionnelle Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*) ; la Laïche humble (*Carex humilis*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), sur les pelouses calcaires rases ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), sur les lisières thermocalcicoles ; l'Alysson calicinal (*Alyssum alyssoides*) ; l'Iberis amer (*Iberis amara*) ;

#### Espèces animales remarquables

la Vipère péliade (*Vipera berus*), assez rare en Picardie ; Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le fluoré (*Colias australis*)

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les connexions sont assez bonnes malgré la présence de l'autoroute.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site subit une emprise forte des différents axes de circulation sur tous les points cardinaux.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Le site est très hétérogène dans sa structuration. Les boisements sont dans un état de conservation extrêmement différent selon les secteurs mais les variations de gestion forestière, voire l'absence de gestion favorisent la diversité du cortège associé. De nombreux milieux ouverts parsèment le site (prairies, cultures, pâturages...) et viennent en augmenter la diversité. Les friches dominent ces milieux ouverts et banalisent le site ainsi que la recolonisation des milieux marginaux en coteau, lorsqu'ils sont abandonnés. Le site souffre du passage de l'Autoroute sur un axe nord-sud, même si celle-ci est située en haut d'un viaduc.

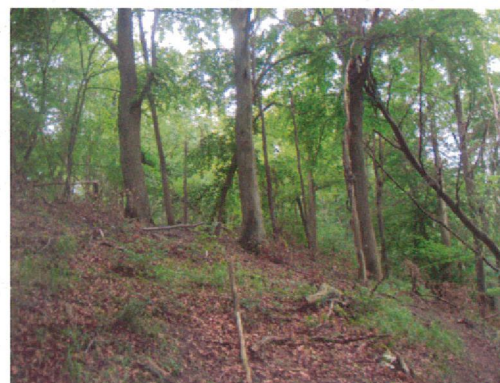
### DESCRIPTION PAYSAGERE

D'un point de vue géomorphologique, le site est un vallon secondaire annexé à la vallée de l'Oise présentant lui-même des ramifications secondaires. Les pentes sont abruptes et boisées (homogène). Les fonds de vallons accueillent les villages présentant en général un cachet architectural (pierre de liard). Quelques traces de l'agriculture sont encore perceptibles dans les vallons un peu plus évasés mais les friches et la fermeture des fonds de vallons dominant.

Malheureusement, l'autoroute vient briser la cohérence paysagère en traversant le vallon dans son axe, c'est-à-dire perpendiculairement à la vallée de l'Oise. L'autoroute est en viaduc, elle est omniprésente tant au niveau visuel que sonore.

Les points de vue sur le site sont nombreux puisque ce coteau est exposé notamment depuis la vallée de l'Oise. Sur les coteaux, on relève quelques percées visuelles sur la vallée mais le champ visuel reste en grande partie obstrué par le couvert végétal.

Pour terminer, ce coteau boisé est assez banal, mais la qualité architecturale des villages infiltrés dans les vallons est à relever.



### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par routes et sentiers.

## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

### Principales activités aux alentours

Agriculture

### Fréquentation

Faible (pas de sentiers bien marqués). Le vallon peut être valorisé de meilleure manière qu'il ne l'est actuellement avec un marquage plus accentué de sentiers ; cependant, le bruit de la ligne TGV et de la route incitent sans doute les promeneurs à passer leur chemin.

### Réglementations diverses

Chasse, cueillette champignons

### Foncier

### Présence de bâtiments

### Gestion et valorisation actuelles

### Dégradation et menaces

Emprise des axes routiers, dépôts de gravats, carcasses de voitures, enrésinement

## Historique et piste d'actions

### Date d'intégration

### Pistes d'actions

- Gestion écologique de la forêt
- Recensement précis et gestion des pelouses calcicoles
- Gestion écologique à confier au PNR si acquisition en propre (le PNR n'est pas gestionnaire, mais il est possible de le soutenir pour l'accompagnement ou la mise en place d'un gestionnaire)
- Lutte contre l'urbanisation
- Gestion en accord avec orientations du DOCOB
- Suivi écologique par le PNR (clôtûre sentiers des cotiers du PNR)

### Etat d'avancement

### Maitre d'ouvrage choisi



VMU38

La Montignette, La Gruerie



ID

**Surface :** 1412

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

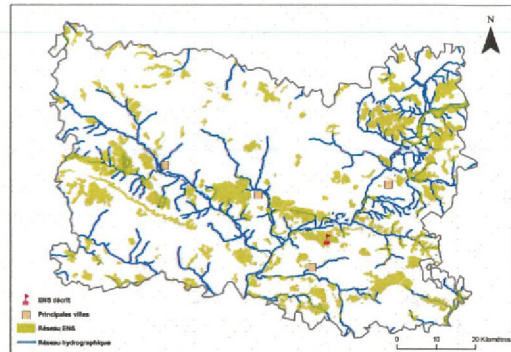
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

PONT-SAINTE-MAXENCE, SENLIS.

**Commune(s) concernée(s) :**

FLEURINES, PONTPOINT, PONT-SAINTE-MAXENCE, ROBERVAL, VILLENEUVE-SUR-VERBERIE, VILLERS-SAINT-FRAMBOURG.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 23, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220005064.

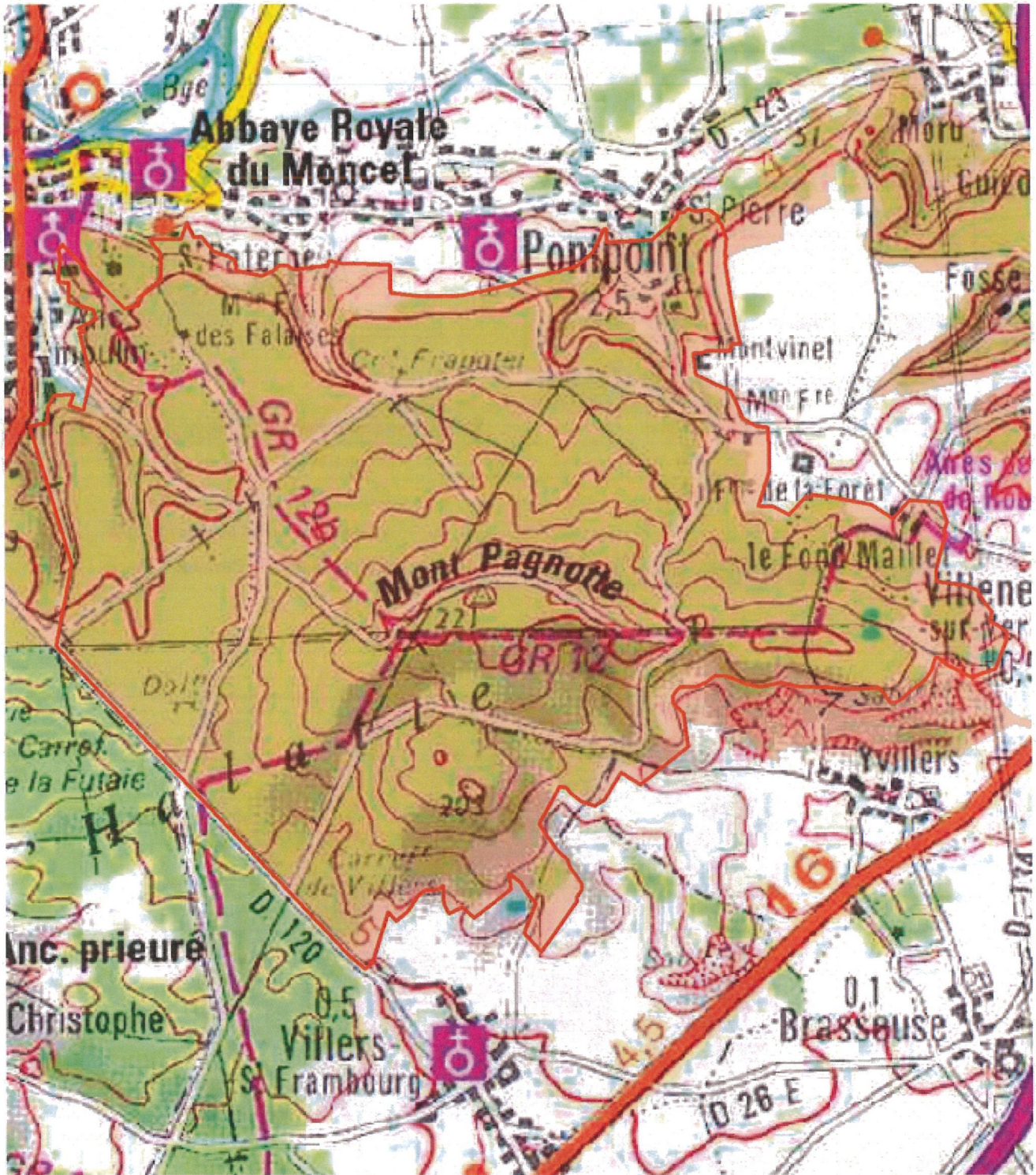
### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)



 Délimitation de l'ENS

0 180360 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## **Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible**

### *Principaux usages et activités sur le site*

#### *Principales activités aux alentours*

#### *Fréquentation*

#### *Réglementations diverses*

#### *Foncier*

#### *Présence de bâtiments*

#### *Gestion et valorisation actuelles*

#### *Dégradation et menaces*

## **Historique et piste d'actions**

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*





GENS09

Massif forestier d'Halatte



ID

**Surface :** 8066

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

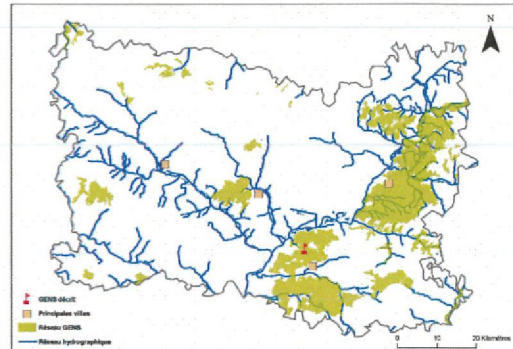
VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Chantilly, Creil, Pont-Sainte-Maxence, Senlis.

**Commune(s) concernée(s) :**

APREMONT, AUMONT-EN-HALATTE, BEAUREPAIRE, CHAMANT, CHANTILLY, COURTEUIL, CREIL, FLEURINES, GOUVIEUX, OGNON, PONTPOINT, PONT-SAINTE-MAXENCE, ROBERVAL, SAINT-MAXIMIN, SENLIS, VERNEUIL-EN-



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier d'Halatte s'étend en rive gauche de l'Oise, sur la bordure septentrionale du plateau du Valois. Ce dernier est sous-tendu par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes résiduelles (Monts pagnotte, Alta, de Saint Christophe...). Ces buttes constituent autant d'îlots de diversité à la fois géomorphologique et biologique.



 Délimitation du GENS

0 1 860 3 720 m



## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Les milieux naturels les plus intéressants sont les suivants : la chênaie-charmaie acidocline du *Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du *Hyacinthoideo non-scriptae-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional à *Tilia cordata*) ; la chênaie-hêtraie du *Fago sylvaticae-Quercetum petraeae* (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'*Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae* (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laïche espacée du *Carici remotae-Fraxinetum excelsioris* ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'*Aegopodion podagrariae* et de l'*Alliarion petiolatae* ; les groupements sur sables (notamment le *Crassulo tilleae-Aphanetum inexpectatae*) ; les pelouses calcicoles du *Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae* ; les lisières calcicoles du *Geranion sanguinei*...

Habitats inscrits à la Directive Habitats : Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* ; Landes sèches européennes ; Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robur-petraeae* ou *illiri-Faginion*) ; Pelouses sèches semi-naturelles et faïses d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (faïses d'arbustes)

##### Espèces végétales remarquables

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants :

l'exceptionnelle *Osmunde royale* (*Osmunda regalis*\*) ; l'*Ophioglosse vulgaire* (*Ophioglossum vulgatum*\*) ; le *Limodore à feuilles avortées* (*Limodorum abortivum*\*) ; l'*Orgue des bois* (*Hordelymus europaeus*), particulièrement rare ; le très rare *Doronic à feuilles de plantain* (*Doronicum plantagineum*) ; le *Sceau de Salomon odorant* (*Polygonatum odoratum*) et l'*Iris fétide* (*Iris foetidissima*), sur les bois clairs thermophiles ; la *Belladone* (*Atropa bella-donna*), dans les coupes sur calcaire ; la *Véronique en épis* (*Veronica spicata*) et la *Filipendule à six pétales* (*Filipendula vulgaris*), sur les sables calcaires ; l'*Epiaire d'Allemagne* (*Stachys germanica*) ; la très rare *Mélique penchée* (*Melica nutans*) ; la *Scille à deux feuilles* (*Scilla bifolia*) ; le *Maianthème à deux feuilles* (*Maianthemum bifolium*) ; la *Laïche des sables* (*Carex arenaria*) et la minuscule *Mousse fleurie* (*Crassula tillea*), sur les sables nus ; la *Laïche maigre* (*Carex strigosa*) et la *Laïche des lièvres* (*Carex ovalis*) ; le très rare *Corydale solide* (*Corydalis solida*) ; l'*Anémone fausse renoncule* (*Anemone ranunculoides*), dans les milieux frais ...

##### Espèces animales remarquables

>> Invertébrés : *Agrion de Mercure* (*Coenagrion mercuriale*) ; *Ecaille chinée* (*Callimorpha quadripunctaria*)\*

>> Mammifères : *Petit Rhinolophe* (*Rhinolophus hipposideros*) - Résidente, Hivernage

>> Oiseaux : *Alouette lulu* (*Lullula arborea*) - Reproduction ; *Balbusard pêcheur* (*Pandion haliaetus*) - Etape migratoire ; *Blongios nain* (*Ixobrychus minutus*) - Reproduction ; *Bondrée apivore* (*Pernis apivorus*) - Reproduction ; *Busard Saint-Martin* (*Circus cyaneus*) - Reproduction, Hivernage ; *Cigogne blanche* (*Ciconia ciconia*) - Etape migratoire ; *Engoulevent d'Europe* (*Caprimulgus europaeus*) - Reproduction ; *Grue cendrée* (*Grus grus*) - Etape migratoire ; *Martin-pêcheur d'Europe* (*Alcedo atthis*) - Reproduction ; *Pic mar* (*Dendrocopos medius*) - Reproduction ; *Pic noir* (*Dryocopus martius*) - Reproduction ; *Pie-grièche écorcheur* (*Lanius collurio*) - Reproduction.

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

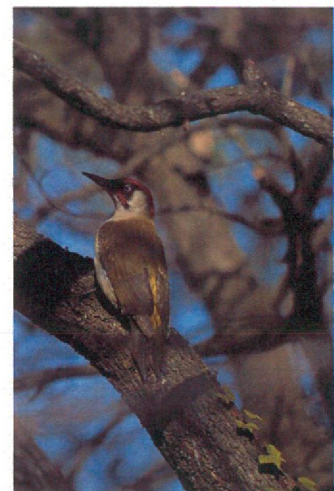
#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE



## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*